

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

MPM a notifié le 18 avril 2006 une convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport à la demande des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain, à la Société Handi-Lib filiale du groupe TRANSDEV pour une durée de 6 ans.
Le délégataire a remis son rapport d'activité 2008. Celui-ci se décompose en deux parties ci-après exposées.

A. PRINCIPALES DONNEES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Données 2008		Principales tendances par rapport 2007
Adhérents	1104	+ 11%
Demandes de transport	59 588	+ 4,9%
Voyages réalisés	42 495	Equivalent
Voyages annulés	14 068	+ 18 %
Kilomètres totaux	688 203	-
Nombres de véhicules	15 (13 et 2)	Equivalent
Effectif	33	Equivalent

BILAN TECHNIQUE

Une fréquentation en baisse par rapport aux prévisions :

Le nombre de voyages réalisé durant cette année s'élève à 42 495, soit 12,20% de moins que celui qui était prévu dans la convention.

Réalisation d'une enquête de satisfaction

Cette enquête met en évidence un taux de satisfaction plutôt moyen . Les remarques principales des clients sont :

- La ponctualité
- Les délais de réservation
- Le temps d'attente téléphonique

B. BILAN FINANCIER

Engagement sur les recettes et les dépenses :

Un niveau de recettes inférieur de 20,90% aux prévisions :

L'engagement prévisionnel sur les recettes pour l'année 2008 s'élève à 103 681,52 € HT. Or, les recettes réalisées pour cette même période sont de 82 005.69 € HT, ce qui représente un différentiel de 20,90%. Ce niveau de recettes est lié au nombre insuffisant de voyages réalisés
Conformément à l'article 33 de la convention, le délégataire assume à part entière la perte de recettes jusqu'à 10% en deçà du prévisionnel. La charge supplémentaire qui représente, en 2008, 10,91% est supportée à 75% par MPM et à 25% par le transporteur. A ce titre, MPM a versé au délégataire 8 480,76 € HT.

Des dépenses en hausse :

Les dépenses supportées par le délégataire s'élèvent à 1 863 967.32 € HT.

Ces dépenses s'expliquent par :

- une hausse du nombre de kilomètres (+ 25.45%)
- une augmentation de la masse salariale
- une hausse du carburant (indice 2007 : 166.40 indice 2008 : 201.67 soit une hausse de 20%)
- les annulations de transport mal évaluées par le délégataire lors de l'élaboration de son offre.

La participation financière de MPM en 2008 :

La contribution forfaitaire se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie fixe actualisée selon les termes de la convention s'élève à 1 124 351.59 € HT.

Le montant de la partie variable révisée de la contribution s'élève pour 2008 à 366 947,35 € HT, soit 12.18% inférieur à celui indiqué dans la convention. Cet écart est justifié par le fait que la partie variable est calculée à partir du nombre de voyages réalisé durant l'année. Or, le nombre de voyages réalisé en 2008 a été inférieur aux engagements contractuels.

MPM a donc versé en définitif au délégataire une contribution financière forfaitaire s'élevant à 1 491 298.93 € HT pour l'année 2008.

En conclusion, le compte de résultat du délégataire 2008 montre un déficit de 282 181.93 € HT. Il convient néanmoins de relativiser ces pertes en fonction des choix stratégiques de l'entreprise (à titre d'exemple le choix du matériel, parc constitué à 80% de minibus, génère un surcoût de 80 000 euros par rapport aux estimations initiales du délégataire, estimations basées sur un parc de véhicules légers adapté)